



Facture eau - construction maison

Par **lololevert**, le **31/03/2011** à **11:01**

Bonjour, je fais construire ma maison actuellement, la lyonnaise des eaux a posé le compteur d'eau, la consommation est à ma charge. Par contre je ne suis pas encore raccordé à l'égout, mais la lyonnaise me facture des montants pour l'assainissement, ce que je conteste puisque je ne bénéficie pas de cette prestation (je ne rejette rien à l'égout pour le moment). Suis-je légalement contraint de payer, ou suis-je dans mon droit de ne pas payer? Pour info j'ai déjà payé à la mairie la taxe de raccordement. merci pour votre aide!
Laurent

Par **mimi493**, le **31/03/2011** à **12:21**

et vous rejetez vos eaux usées où ? C'est une taxe ou une redevance ?

Par **lololevert**, le **31/03/2011** à **13:38**

Pour le moment la maison est en travaux, il n'y a pas de sanitaire (wc) ni évier, juste un tuyau qui part du compteur d'eau extérieur. Il n'y a même pas de robinet à l'intérieur, la plomberie n'est pas réalisée. L'eau ne sert qu'au maçon pour faire son béton/ciment, et aux autres artisans (électricien, plâtrier....) pour nettoyer leurs outils. Il n'y a donc pas d'eaux usées, aucun rejet (les artisans nettoient leurs outils à l'extérieur, le peu d'eau utilisée va dans la terre).